



PROJET D'ETABLISSEMENT

A. INTRODUCTION

Le projet d'établissement du CECS LA GARENNE s'inscrit en parfaite harmonie avec le projet éducatif et le projet pédagogique de la Ville de Charleroi.

Nous avons comme priorité de développer chez nos élèves une attitude teintée de démocratie et une citoyenneté responsable.

Notre école est située dans une région économiquement faible, dans laquelle beaucoup de jeunes ont du mal à trouver leur place. L'ensemble de l'équipe éducative de notre établissement en est consciente. Il est donc du devoir de la direction, des professeurs et des éducateurs de préparer nos élèves à rencontrer des obstacles et, surtout, à les surmonter positivement. Nous allons les sensibiliser aux problèmes de la vie quotidienne en les guidant dans la recherche de solutions. Nous devons donc leur inculquer les connaissances de base adaptées à leurs besoins afin de leur faciliter le passage dans la vie adulte.

Montaigne ne disait-il pas : « UNE TETE BIEN FAITE PLUTOT QU'UNE TETE BIEN PLEINE » ?

Nous souhaitons concrétiser cette pensée chez nos élèves.

Nous leur proposerons une ouverture à différentes façons de penser. L'équipe veillera à développer leur envie d'en savoir toujours plus mais aussi, à faire comprendre aux jeunes que la remise en question et la critique sont des attitudes nécessaires.

B. CHOIX D'ETABLISSEMENT

Demain, nos élèves devront jouer un rôle d'acteurs dans l'Europe. Les promoteurs de l'ouverture aux pays avoisinants souhaitent sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne en les informant sur les nouvelles implications économiques et en les préparant à une mobilité professionnelle. Grâce à l'utilisation courante des moyens technologiques (internet) mis à leur disposition dans l'école, l'élève sera amené à voyager lors d'échanges avec nos partenaires européens.

Nous continuons à encourager la pratique du sport à l'école. Les sportifs (débutants ou de très bons niveaux) trouveront les moyens de se perfectionner au mieux dans leur discipline. Ils seront également invités à participer à des compétitions selon leur niveau. Promouvoir les activités sportives à l'école est une démarche intéressante mais développer chez tous nos élèves les qualités d'un sportif nous paraît tout aussi important. Quelle que soit la matière enseignée, quel que soit le niveau, l'enseignant stimulera l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et l'envie de relever des défis.

Une participation au frais est demandée en début d'année :

(Ces montants couvrent les déplacements ainsi que les accès aux infrastructures sportives)

- 1^{ère} et 2^{ème} années Activités complémentaires sportives : 50 euros/an.
- 3^{ème} à la 6^{ème} année Sections Sport-Etudes : 100 euros/an.

Séjour sportif obligatoire (à partir de la 3^{ème} année) :

- 3^{ème} à la 6^{ème} année Sport-Etudes : une semaine de conditionnement sportif dans l'établissement ou à l'extérieur : environ 200 euros avec des variations possible suivant le sport. Possibilité d'étalement du coût.
- Section « Education Physique », 5^{ème} et 6^{ème} années « Animation sportive » : séjour sportif de ski. Coût moyen 400 euros avec possibilité d'étalement.

C. OBJECTIFS GENERAUX

1. Préparation à la vie active.

- Mener des démarches favorisant la participation de l'élève à la vie active à travers des projets (Biodibap, journal de l'école, journée découverte,).
- Développer un comportement adapté à la recherche d'un métier ou au monde du travail (stage).
- Développer un comportement responsable dans la vie en société (tutorat).
- Mener des démarches permettant l'émulation (concours).

2. Ouverture inter-culturelle- Construire la citoyenneté européenne.

- Ouverture aux autres et aux autres cultures (Comenius, voyage rhétos).
- Initiation à la culture et au développement du goût artistique (musées...)
- Développer un comportement de citoyen responsable et l'initier au mode de fonctionnement de notre démocratie (débat...)
- Etre responsable au sein de son établissement.
- Sensibiliser à la citoyenneté européenne : informer sur le rôle politique, économique et social de l'Europe.
- Promouvoir des échanges inter-scolaires au niveau européen (Comenius, échanges, mobilisations).

3. Formation de l'esprit critique.

- Permettre aux élèves de développer un esprit critique face à diverses situations d'apprentissage afin de stimuler différents modes de pensée.
- Favoriser la réflexion face aux certitudes transmises par les différents médias.

4. Intégration des technologies nouvelles.

- Favoriser les échanges d'informations.
- Mener des actions en collaboration avec d'autres professeurs et d'autres élèves de l'établissement (Interdisciplinarité).
- Favoriser les actions de formation et de sensibilisation aux nouvelles technologies de l'information et de communication (espace TIC).

- Mener des actions de collaboration avec d'autres partenaires éducatifs publics et privés (écoles primaires Ville de Charleroi, hopitaux...).
- Mettre en œuvre des projets innovants (tableau interactif)
- Favoriser l'accès des élèves aux nouvelles technologies d'information et de communication.

5. Respect de l'environnement.

- Mettre en œuvre des projets liés au respect de l'environnement (biodibap, lombricompost...).
- Veiller à notre cadre quotidien et le préserver.
- Amener les élèves à changer leur hygiène de vie et leur alimentation.

D. BIBLIOGRAPHIE

- Projet éducatif de la Ville de Charleroi.
- Projet pédagogique de la Ville de Charleroi.
- CABINET de la MINISTRE de l'EDUCATION, « *Mon école comme je la veux !* »
- Décret « Missions » Juillet 1997.
- COMMISSION EUROPEENNE, *Accomplir l'Europe par l'Education et la Formation* .

Notre projet d'établissement propose des choix pédagogiques et des activités concrètes préparant le mieux possible à l'adaptation du jeune dans la société. L'application de ce document nous permettra aussi de personnaliser et d'humaniser plus favorablement l'image de notre établissement. Nous désirons que le jeune diplômé quittant nos murs, garde l'image d'une école de qualité et d'un environnement chaleureux où il fait bon grandir.

Avenant au projet. Article 16§3 décret 30/6/2006

« Par dérogation au §2 alinéa 2°, les établissements qui, au 1^{er} octobre 2007 n'organisent pas de 1^{er} degré commun et qui organisent un 1^{er} degré différencié, peuvent établir une convention avec un ou plusieurs établissements d'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française, garantissant à l'élève la possibilité de parcours au 1^{er} degré ».

Nous garantissons aux parents des élèves mineurs, la possibilité prévue par le Décret du 30/06/2006 de continuer le parcours au premier degré en 1^{ère} C ou en 2^{ème} C aux CECS Couillet-Marcinelle et CECS La Garenne.